

Le TÉMOIN: Tout dépend des circonstances. Nous avons un homme à Vancouver, un réalisateur de l'endroit, qui fait beaucoup de travail pour nous par contrat.

*M. Dinsdale:*

D. Si vous tourniez un film dans les provinces des Prairies, je suppose que vous vous adresseriez à la compagnie *General Films* pour vous aider dans cette réalisation?—R. Tout probablement.

D. Cette compagnie produit des films, n'est-ce pas?—R. Mais certainement. Dans ces provinces, nous avons engagé des gens de l'extérieur pour les films fixes plutôt que pour la cinématographie elle-même.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Sinon, pouvons-nous aborder maintenant l'examen de l'article intitulé "Nécessité d'étendre les services"? Avez-vous des questions à poser à ce sujet?

*M. Fraser:*

D. Sous le titre "Nécessité d'étendre les services", existe-t-il une demande plus considérable dans un domaine déterminé des services de l'Office?—R. Un plus grand nombre de personnes désirent un plus grand nombre de copies de nos films. Voilà le problème en résumé.

D. Cette demande plus considérable ne concerne aucunement les films fixes?—R. Non.

D. Elle ne concerne que les projections animées?

*M. Gauthier (Portneuf):*

D. Recevez-vous beaucoup de demandes de films de la part des gouvernements provinciaux?—R. La plupart des gouvernements provinciaux collaborent avec nous très étroitement.

D. Tous les gouvernements des provinces?—R. J'ai spécifié: "la plupart".

D. Est-ce qu'actuellement, chacun de ces gouvernements provinciaux vous demande des films?—R. Il y a actuellement un gouvernement provincial qui ne distribue pas nos films.

D. Lequel?—R. Celui de la province de Québec.

D. C'est ce que je voulais vous entendre dire. Recevez-vous beaucoup de demandes de films de la part d'organismes locaux de cette province?—R. Oui, monsieur Gauthier.

D. De la part des commissions scolaires et des mouvements de jeunesse, par exemple?—R. La distribution de nos films augmente dans le Québec.

D. Avez-vous un bureau régional dans cette province?—R. Oui, monsieur, à Montréal.

D. Mais non aux Trois-Rivières?—R. Nous avons un bureau auxiliaire dans la ville de Québec.

D. Mais vous n'en avez pas aux Trois-Rivières?—R. Nous n'avons pas de bureau aux Trois-Rivières.

M. CANNON: Quel est le pourcentage de vos films réalisés en français?

Le TÉMOIN: Je puis vous fournir ces chiffres dans un instant.

Le PRÉSIDENT: M. Cannon, voulez-vous parler du pourcentage de films français pour une année seulement?

M. CANNON: Ma question est plutôt générale. Je veux parler de la politique habituelle de l'Office à cet égard. Si vous préférez limiter ces chiffres à une année déterminée, comme 1951, par exemple, je n'y vois pas d'objection.

Le TÉMOIN: Au cours de l'année 19151-1952, il y eut 134 productions d'une bobine ou plus de longueur.